



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Note de rentrée du secteur SBSSA à destination des enseignants des spécialités :
Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-sociales, Coiffure, Esthétique, Appareillages
médicaux, Pharmacie...

Une nouvelle année scolaire commence. Nous souhaitons à tous(tes) les enseignant(e)s une très bonne reprise, beaucoup de courage et de plaisir ainsi que la bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires ou stagiaires qui ont rejoint notre académie. Nous félicitons les reçus aux concours et ils sont nombreux. Nous remercions particulièrement les tuteurs(trices) qui acceptent de les accompagner dans leur professionnalisation.

A l'instar du souhait du ministre, la rentrée doit se faire sous le signe de la musique. Aussi, nous souhaitons partager cette citation avec vous : «*Le rire est la musique la plus civilisée du monde*».

La constitution du groupe des IEN pour l'année 2017/2018 est la suivante :

- Catherine Armagnac : catherine.armagnac@ac-toulouse.fr
- Irène Duchesne : irene.duchesne@ac-toulouse.fr
- Sylvie Lesclauze : sylvie.lesclauze@ac-toulouse.fr

Vous trouverez dans ce courrier :

- la répartition des différentes filières, **en annexe 1**
- les compétences de l'enseignant visées lors de l'inspection **annexe 2**
- un extrait des stages de formation proposé au PAF, **annexe 3**
- un tableau récapitulatif relatif à l'évaluation de la PSE, **en annexe 4**

Cette lettre ainsi que tous les textes ou circulaires cités et documents mis en annexes peuvent être retrouvés sur le site ressource académique SBSSA que nous vous invitons à consulter régulièrement :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/sbssa/>

Nous remercions Florian Bérard, PLP Biotechnologies du L.P. L'Arrouza de Lourdes qui assure la mission de webmaster et gère les deux sites disciplinaires SBSSA ET SEGPA/EREA.

I - Les priorités de la rentrée 2017 et leur mise en œuvre dans l'académie (cf. Circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017)

La refondation de l'École de la République entre dans sa cinquième année.

L'ensemble des mesures à mettre en œuvre depuis 2012, conforté par le nouveau ministère est nécessaire pour permettre à chaque élève de construire progressivement son parcours cohérent, souple et sécurisé. Les nouvelles évolutions règlementaires de cette année concernent essentiellement l'école et le collège. Il faut souligner l'assouplissement de la réforme, les mesures concernant les élèves fragiles et le dispositif « devoirs faits ».

Ceci implique notamment les PLP intervenant en 3^{ème} PEP, en SEGPA et EREA.

1 - Favoriser l'envie et la réussite des jeunes dans la voie professionnelle

Toute la communauté éducative doit être exigeante et attentive ; elle doit se mobiliser afin que **chaque élève devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé, porteur des valeurs de la République et ouvert sur le monde contemporain.**

Le lycée professionnel s'inscrit pleinement dans cette ambition du fait des nouveaux dispositifs à mettre en place dès la rentrée (ou déjà actés depuis la rentrée précédente) :

→ C'est d'abord la période d'accueil et d'intégration des jeunes à l'entrée au L.P. pour accompagner la transition entre collège et L.P. pour tous les élèves de seconde professionnelle en CAP et Baccalauréat Professionnel. Les équipes pédagogiques doivent être attentives aux acquis des élèves issus de troisième et doivent organiser, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, le soutien adapté à ce premier diagnostic.

*Un guide d'accompagnement « Réussir l'entrée en milieu professionnel » a été transféré dans l'ensemble des établissements. Il propose des pistes de réflexion pour la mise en œuvre de la circulaire suivante : **circulaire n°13 du 31 mars 2016, intitulée « Réussir l'entrée au lycée professionnel »***

→ C'est ensuite viser à l'orientation plus juste et mieux préparée des élèves, ce qui favorise l'insertion dans le monde social et professionnel et qui prévient les risques de décrochage : la mise en œuvre du **parcours avenir** se poursuit, elle implique l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et son plan de formation se construit en équipe de la sixième à la 3^{ème} en collège (dont 3^{ème} PEP et SEGPA). En LP, la poursuite du CAP vers le Baccalauréat puis le BTS doit être accompagnée.

En 2016, le taux d'emploi des jeunes est de 27 % à la sortie d'un CAP, 42 % pour les sortants d'un baccalauréat professionnel et 62 % à l'issue d'un B.T.S.

D'ici 2021, 10 000 places de BTS seront créées, dont plus de 2 000 à la rentrée 2017.

A partir de cette rentrée débute pour 3 ans, dans quelques académies, une expérimentation visant à admettre de droit tous les élèves de baccalauréat professionnel en STS pour des élèves qui disposent d'un niveau de maîtrise suffisant attesté par l'équipe pédagogique : son objectif est de passer d'un processus de sélection à un processus d'orientation.

La période de consolidation et de confirmation de l'orientation (de la rentrée scolaire aux vacances d'automne) doit être mise en place, pour tous les élèves entrant en seconde professionnelle ou en première année de CAP. Ainsi, un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation pourra, sur proposition de l'équipe pédagogique et, en accord avec l'élève et sa famille, changer d'orientation vers une autre spécialité, un autre diplôme ou vers une autre voie de formation.

Les dispositifs tels que les stages de remise à niveau et les stages passerelles, en lien avec l'accompagnement personnalisé, doivent être développés; la signature de **conventions de jumelage** entre les collèges, les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA) est à promouvoir pour mieux faire connaître les formations.

→ Les Campus des métiers et des qualifications, implantés sur l'ensemble du territoire, répondent aux besoins de développement économique territorial et offrent aux jeunes des parcours fluides et construits pour une insertion

professionnelle et une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur réussie. L'académie est désormais découpée **en réseaux** afin de mieux structurer les relations entre les établissements et leur environnement.

Pour rendre plus fluide encore le parcours de l'élève, les équipes pédagogiques disposent d'outils : l'application Livret Scolaire Unique du CP à la 3^{ème}, l'application Folios permet de rendre compte des parcours éducatifs, chaque élève garde la trace de son travail et ses activités

→ **La préparation à l'intégration en entreprise** : la préparation au stage professionnel est traitée dans le guide d'accompagnement cité supra. Les élèves développent en stage ou en PFMP des compétences favorisant leur intégration dans le monde professionnel. Ce temps se déroule au lycée, en amont ou au cours de la première période de formation en milieu professionnel ; le guide, le texte de mars 2016 concernant l'organisation et l'accompagnement des PFMP sont à disposition sur le site avec en annexe la convention ainsi que l'évaluation de l'accueil.

2 - La rénovation des carrières des enseignants

Des enseignants plus formés dont la carrière est revalorisée :

→ Le protocole d'évaluation de la carrière des enseignants « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ou PPCR » est mis en œuvre ; les mesures se traduisent par une amélioration de la rémunération et du déroulement de carrière avec des durées d'échelon fixes et connues de tous.

→ L'évaluation professionnelle est modifiée pour devenir un outil de politique de ressources humaines; elle prendra la forme de quatre rendez-vous de carrière. Les personnels de direction et d'inspection sont impliqués conjointement et participent à la formation continue au suivi et au conseil individuel et/ou collectif, à l'accompagnement des personnels enseignants dans le cadre de leur exercice et leur parcours professionnel.

Le compte rendu de ces rendez-vous de carrière prendra appui sur des grilles nationales spécifiques et définira des niveaux d'expertise pour chacune des compétences du référentiel ainsi que la ou les appréciations générales des évaluateurs.

Visites conseils : elles auront lieu tout au long de votre carrière que vous soyez titulaire ou contractuel.

3 - La réussite des élèves

Faire réussir tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou territoriale, est une priorité. Cela nécessite de développer des pratiques pédagogiques qui s'adressent à tous.

En conséquence, cette année scolaire, nous continuons donc à orienter collectivement nos efforts sur les points suivants :

- Élever le niveau de qualification des lycéens en continuant de travailler sur l'orientation dans l'enseignement supérieur et en poursuivant le travail sur la continuité des parcours au sein des cycles et des degrés. Les échanges entre les enseignants des différents niveaux doivent favoriser l'accueil réussi des bacheliers professionnels candidats aux filières de l'enseignement supérieur.

- Faire évoluer les pratiques pédagogiques (pédagogie différenciée et inclusive), l'évaluation dynamique et constructive, l'usage du numérique.... Il ne faut pas rechercher à rendre rapidement l'élève performant, mais l'accompagner dans son travail pour identifier ses potentialités et ses difficultés. Cela demande de savoir « oublier » les tâches purement scolaires pour lui proposer des activités transversales qui l'amènent progressivement à reprendre confiance en lui et à donner du sens à ses activités en cours, en accompagnement personnalisé... Les stratégies pédagogiques sont élaborées en équipe, valorisant l'interdisciplinarité.

La circulaire rappelle :

- la nécessaire rénovation de l'évaluation des acquis des élèves : ...« *les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles* ».

- l'intérêt de mener une réflexion sur le travail personnel de l'élève, ... « *qu'il soit individuel ou collectif, sur ce qui le favorise ou l'empêche, sur sa place dans ou hors la classe* ».

- Mettre en œuvre en équipe les parcours éducatifs (avenir, santé, citoyen, artistique et culturel...).

- Prévenir le décrochage scolaire.

Une banque de ressources conséquente est à disposition sur le site EDUSCOL.

→ **Ajoutons que** le plan numérique va favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique dès la classe de 5^{ème}.

Les recommandations pédagogiques à privilégier dans tous les secteurs et formations

- ⇒ **Privilégier le travail en équipe, l'approche par compétences et élaborer le plan de formation sur le cycle complet** incluant les PFMP, la PSE et l'EGLS pour développer l'autonomie des élèves et leur permettre d'adopter des attitudes et des comportements professionnels responsables. Cette vision globale se veut structurante pour l'apprenant et donne sens à ce qui lui est enseigné.
Dès l'entrée en seconde professionnelle et en première année de CAP, les enseignants doivent être attentifs aux acquis des élèves issus de troisième (positionnement pédagogique, entretien personnalisé) et organiser, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, le soutien adapté et proposer des périodes de détermination pour concrétiser les choix d'orientation.
- ⇒ **Promouvoir une pédagogie de mise en situations professionnelles contextualisées.**
- ⇒ **Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques efficaces, à partir de projets professionnels reproduisant des situations de travail motivantes**, pour garantir une meilleure compréhension des notions et concepts théoriques abordés.

- **Evaluer régulièrement les compétences** à développer au cours de la formation en privilégiant progressivement l'autonomie et la prise d'initiative de l'élève.

II - LES RENOVATIONS, LES EVOLUTIONS ET LES NOUVELLES DISPOSITIONS

Il est mis fin à toute évaluation certificative pour les élèves entrant en classe de Seconde Baccalauréat Professionnel depuis septembre 2016 y compris pour la prévention-santé- environnement.
L'évaluation certificative à partir de la 1^{ère} professionnelle allège la pression sur l'année de seconde pour redonner du temps d'enseignement et renforcer les apprentissages en seconde.

1 Actualités des disciplines et des diplômes

La Filière Sanitaire et Sociale

Le baccalauréat professionnel SPVL est en rénovation et l'académie de Toulouse est représentée à la CPC.
Concernant le baccalauréat professionnel **ASSP, options structure et domicile**, il est désormais proposé dans le cadre de la classe de seconde des cours dont les domaines professionnels seront communs pour tous les élèves entrant en BCP ASSP. Ils pourront ainsi progressivement, par le biais des enseignements professionnels de diverses interventions et d'immersion en alternance en milieu professionnel, choisir en connaissance de cause l'option qui leur conviendra le mieux en fin de seconde.

Ainsi, pour que les deux domaines soient connus :

- **proposer des situations métiers contextualisées non seulement en structure mais aussi en** résidence pour personnes âgées, maisons d'assistantes maternelles,...
 - **mettre en place des actions** pour que des personnes extérieures expertes puissent intervenir pour présenter les exigences et les attraits des environnements professionnels liés aux deux options (cf. Expérithèque Nancy Metz)
- Les nouveaux livrets de suivi des PFMP et CCF seront mis sur le site avant la fin octobre

Le CAP AEPE : CAP Accompagnement Educatif de la Petite Enfance fait suite à la rénovation du CAP PE. Arrêté du 22 février 2017 (JO n°88 du 13 avril 2017). Première mise en œuvre de cette réforme en 2017 pour les formations en 2 ans, et en 2018 pour les formations en 1 an. Première session d'examen en juin 2019.
Dans l'académie, seulement 2 formations en 1 an en LP (LP Reffye Tarbes et LPP Ste Cécile Albi).

La Filière Soins Personnels

Coiffure : le Baccalauréat Professionnel Perruquier posticheur, formation très appréciée des professionnels trouve sa place aussi bien dans les instituts capillaires que dans le monde du spectacle.

Esthétique : le nouveau référentiel du Baccalauréat Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est mis en œuvre dès cette nouvelle rentrée scolaire dans les différents établissements de l'académie. Un courrier élaboré par l'inspectrice de la spécialité, d'Arts appliqués et d'éco-gestion met en exergue des préconisations et points de vigilance.

A l'instar de l'année scolaire précédente, les professeurs de la spécialité seront convoqués aux prochaines journées de formation et d'information prévues dans le cadre du plan académique de formation.

La Filière Appareils médicaux

Le baccalauréat professionnel « Technicien en appareillage orthopédique », au lycée Anne Veaute de Castres entre dans sa deuxième année de mise en œuvre.

L'équipe enseignante s'appliquera à poursuivre l'élaboration du plan de formation et à mettre en œuvre les épreuves certificatives du diplôme intermédiaire : BEP Opérateur en appareillage orthopédique.

La Filière Alimentation et Hôtellerie Restauration

Le nouveau référentiel du CAP **Cuisine** est mis en œuvre depuis la rentrée 2016. Vous trouverez sur le site tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, notamment le guide d'accompagnement pédagogique.

Les nouveaux référentiels des BP arts de la cuisine et arts du service et commercialisation en restauration ont fait l'objet d'un guide d'accompagnement commun mis à jour en janvier 2016.

Un nouveau **CAP commercialisation et service en hôtel, café restaurant (HCR)** entre en vigueur à la rentrée 2017 et a pour vocation de remplacer les CAP restaurant, café-brasserie et services hôteliers.

Les règles de sécurité, d'hygiène et d'étiquetage alimentaire :

La responsabilité des enseignants est engagée lors des séances d'enseignements.

Il faut former les élèves à la sécurité dès les premières heures d'enseignement et garder trace de cette formation
Vous pourrez consulter sur le site SBSSA la note relative **aux objets confectionnés**.

La PSE

Un nouveau cahier des charges académique a été élaboré au cours de l'année scolaire précédente et a été diffusé à tous les établissements. Il est également en ligne sur le site académique SBSSA.

Un tableau, **en annexe 4**, rappelle les différentes évolutions et synthétise les modalités d'évaluation de la PSE.

La 3^{ème} PEP

La 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel a fait l'objet de l'élaboration d'un guide académique diffusé dans tous les établissements concernés pour accompagner les équipes pédagogiques dans le cadre de la réforme du collège.

L'emploi du temps en 3^{ème} prépa pro est modifié par un arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 février 2016 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel. En annexe de cet arrêté sont précisés les nouveaux volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel.

Il est rappelé que :

- des référentiels spécifiques, notamment en SVT, ont été publiés au cours de l'année scolaire précédente, ils sont consultables sur le site SBSSA académique.
- pour améliorer la continuité des apprentissages, à l'intérieur de chaque cycle de la scolarité obligatoire puis entre le collège et le lycée, mais aussi en cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, un **livret scolaire de la scolarité obligatoire** a été créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Le **Livret scolaire unique (LSU)** permet de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.

- **Le diplôme national du brevet (DNB) a évolué**, son obtention dépend désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la fin du cycle 4, et de ses résultats aux épreuves d'examen.

Les résultats aux examens

Bac professionnels	Elèves inscrits	Pourcentages total admis
► Accompagnement Services et soins à la personne - en structure - à domicile	- 634 - 45	- 92,9 % - 77,6%
► Service de Proximité et vie locale	- 26	- 92,9%
► Bio Industries de Transformations	- 43	- 86,1 %
► Perruquier Posticheur	- 6	- 100%
► Hygiène Propreté Stérilisation	- 40	- 77,5%
► Prothèse Dentaire	- 13	- 73,9%
► Esthétique Cosmétique Parfumerie	- 197	- 92,9%

Les résultats des examens de niveau V sont honorables et souvent au-dessus de la moyenne nationale. Les résultats sont disponibles sur le site académique.

Nous analyserons ensemble lors de visites dans les établissements les résultats par discipline.

➔ Il serait très intéressant que par établissement nous puissions obtenir les résultats du suivi de cohorte (poursuite d'études, concours, insertion professionnelle...) des élèves de Terminales de Baccalauréat Professionnel pour promouvoir la voie professionnelle auprès de nos instances rectorales. Merci de nous les faire parvenir d'ici les vacances d'automne.

Les gestes de secours

Les dates des journées de formation sont prévues et annoncées suffisamment tôt pour que chaque enseignant puisse s'organiser pour y participer : aucun report ne sera effectué sans raison motivée et sans avis du corps d'inspection

Les formateurs SST peuvent désormais enseigner le PSC1 d'emblée après une journée de formation de 6h passerelle sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité (cf. JO du 5 juin 2016), avancée non négligeable.

Pour rappel : La validation du brevet de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) n'est plus adossée au barème de l'épreuve en bac professionnel, néanmoins cette dernière a notamment pour objectif d'évaluer les candidats à proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence. De plus, la formation SST contribue au développement d'attitudes responsables, citoyennes et solidaires, ce qui constitue un enjeu fort de notre système éducatif. Il est recommandé de maintenir la formation au niveau BCP, en commençant par les sections où les risques professionnels sont plus importants mais sans en exclure les autres.

La formation SST reste obligatoire en CAP, certification intermédiaire CAP comprise.

Les Passerelles

Rappel : Les élèves en formation initiale sous statut scolaire entrant en Baccalauréat Professionnel 3 ans sont soumis à l'obligation de passer le diplôme intermédiaire en classe de première en CCF.

En revanche, les élèves entrant en première BCP doivent être positionnés selon la procédure académique ; nous attirons votre attention sur le fait que ce positionnement est un véritable acte pédagogique, car il s'agit de proposer au jeune le parcours le plus adapté possible pour l'obtention du baccalauréat professionnel. Dans ce cas, la présentation à la certification intermédiaire n'est pas obligatoire mais peut l'être en tant que candidat individuel.

Le rappel des usages de communication

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prénom@ac-toulouse.fr, à utiliser pour tous les contacts avec l'institution. Afin de faciliter la communication pédagogique directe, nous demandons à tous les enseignants **d'activer** leur messagerie électronique.

Dorénavant, nous utiliserons systématiquement et exclusivement cette adresse académique pour communiquer avec le corps enseignant, y compris dans nos réponses à des messages adressés via les adresses personnelles.

Les ressources

Nous vous rappelons que toute la documentation relative au secteur SBSSA est en ligne sur le site disciplinaire académique. Il est important de consulter régulièrement ce site afin d'actualiser vos ressources documentaires. D'autres sites sont aussi à disposition au niveau national comme : Eduscol, M@gistère, portail Éduthèque...

III - LES INSPECTIONS

*Au cours des entretiens qui font suite aux visites-conseils ou inspections, les différents axes de travail ciblés p.2 feront l'objet d'un échange au même titre que la maîtrise des compétences professionnelles des professeurs (Cf. **Annexe 2**).*

Les inspections pédagogiques

Le **plan d'inspection** privilégie toujours les professeurs contractuels, les fonctionnaires stagiaires, les maîtres auxiliaires, les néo-titulaires et les nouveaux entrants dans l'académie relevant des établissements publics et privés sous contrat. Il concerne aussi les enseignants promouvables et/ou les professeurs qui ont une inspection datant de plus de 6 ans. Et, dans le cadre du protocole PPCR, désormais, les services du rectorat diffusent la liste des titulaires à inspecter dans l'année.

Les inspections peuvent se dérouler dans le cadre de toutes les séances pédagogiques. Le face à face pédagogique observé peut être constitué de situations d'apprentissage, de situations d'évaluation (CCF) dans les disciplines d'enseignement professionnel au lycée ou lors des périodes de formation en entreprise.

Pour chaque professeur, **l'observation de séance** aura une durée d'une heure minimum. **Un entretien**, hors présence élèves, suivra cette observation. Il portera sur l'analyse de la séance et sur l'ensemble de l'activité pédagogique de l'enseignant, en lien avec les compétences relatives à l'exercice du métier (**cf. Annexe 2**). L'entretien permettra également d'aborder les points relatifs à l'implication dans la vie de l'établissement et le système éducatif ainsi que dans les axes de travail à privilégier cités plus haut.

Lors des inspections et observations de séance, nous vous demandons de tenir à notre disposition un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents supports de la séquence et de la séance pédagogique,
- l'évaluation envisagée,
- la progression prévue déclinée en situations professionnelles contextualisées (**indispensable**),
- la situation d'évaluation en CCF s'il y a lieu,
- le tableau d'ingénierie des PFMP,
- la fiche support transmise, complétée sur les axes de travail,
- le ou les classeurs/cahiers élèves.

IV - LES CONCOURS DU SECTEUR SBSSA

Les concours de recrutement des personnels enseignants susceptibles d'être ouverts session 2018 ne sont pas encore déterminés, nous vous informerons via le site SBSSA.

Les inscriptions aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré : CAPET et CAPLP ont lieu généralement entre début septembre à mi-octobre. **Attention à ne pas oublier de vous inscrire !**

V - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Le plan académique de formation (PAF) prend en compte les priorités nationales et académiques, en privilégiant l'accompagnement des réformes. Il est consultable sur le site académique dans l'application GAIA, pour les personnels des établissements publics. Les inscriptions au PAF seront clôturées au 16/09/2016. Se référer à **l'Annexe 3** en ce qui concerne les formations spécifiques au secteur SBSSA extraites du PAF.

Les enseignants du secteur privé peuvent être associés aux actions disciplinaires prévues dans le PAF des établissements publics, sous couvert de l'accord de leur chef d'établissement.

Attention : l'inscription aux **préparations** aux concours internes CAPES – CAPET – CAPLP seront closes le **16/09/2017 sur le PAF mais vous pouvez rejoindre la formation à l'ESPE en payant des droits d'inscription d'un montant de 256 euros.**

VI - LES FORMATIONS ES & ST

Un courrier de recueil des candidatures dans le cadre des formations du dispositif ES & ST vous parviendra, signé par Mme Caprin IEN-ET STI, pilote du dispositif comme chaque année.

Comme d'habitude, il conviendra de candidater par ce biais.

Rappel :

Pour organiser au mieux les groupes SST, dans le cadre de l'entretien personnalisé, il est important de vérifier si les élèves sont détenteurs du PSC1 et de les regrouper.

Les formations de moniteurs SST doivent débuter dès le 1^{er} trimestre.

Nous vous proposons de faire parvenir vos demandes de formation de SST de base et/ou de monitorat (Biotechnologie, STMS, STI, infirmières,...) directement à l'adresse électronique de notre instructeur : jsere@club-internet-fr

La Formation pratique de secourisme est obligatoirement assurée par un moniteur SST à jour de ses recyclages. Le programme INRS en vigueur a été envoyé dans tous les établissements en fin d'année scolaire 2009-2010. A noter que cette consultation est également possible sur le site OGELI (Outil de Gestion En Ligne).

Les enseignants des établissements privés sous contrat souhaitant suivre la formation de formateur SST doivent envoyer une copie de la demande adressée à Véronique Hude et à Madame Armagnac.

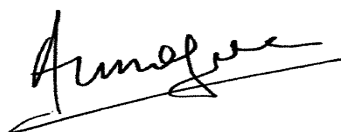
Cette année, les moniteurs n'ayant pas mis en place de sessions élèves ne seront pas recyclés.

VII – LE SITE DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES SBSSA

Le site internet : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/sbssa/>, vous permettra de trouver les dernières informations pédagogiques et réglementaires dont nous disposons ainsi les consignes, informations et recommandations académiques (cahiers des charges, textes...).

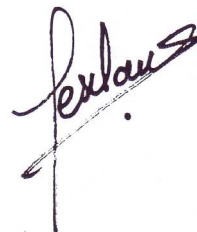
Tous enseignant(e)s souhaitant apporter une contribution, même ponctuelle, sont invité(e)s à se faire connaître auprès du corps d'inspection ou à adresser leurs documents à notre webmaster : florian.berard@ac-toulouse.fr.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, nous vous souhaitons une bonne année scolaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amorée', written in a cursive style with a horizontal line underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Irène Duchesne', written in a cursive style.

Irène DUCHESNE

Inspectrice de l'Education nationale
Sciences Biologiques et Sciences
Sociales Appliquées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berard', written in a cursive style.

Annexe 1

REPARTITION DES DIFFERENTES FILIERES

FILIERE SERVICES A LA PERSONNE / HYGIENE - ENVIRONNEMENT		
SERVICE AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITES	⇒ CAP Agent Polyvalent de Restauration	Irène DUCHESNE
NETTOYAGE / ASSAINISSEMENT / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	⇒ CAP Agent de Propreté et d'Hygiène	
	⇒ BAC PRO Hygiène Propreté Stérilisation	
	⇒ CAP Gardien d'immeubles	
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATIONS	⇒ BAC PRO Bio-industries de transformation	
LABORATOIRE/ PREPARATION en Pharmacie	⇒ CAP Employé Technique de Laboratoire ⇒ 2 nd et 1 ^{ère} Expérimentale Laboratoire ⇒ Titre Agent de stérilisation ⇒ BP Préparateurs en Pharmacie	Catherine ARMAGNAC
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
SANITAIRE ET SOCIALE	⇒ Titre Agent de Thermalisme	Catherine ARMAGNAC
	⇒ CAP Petite Enfance et AEPE	
	⇒ CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	
	⇒ Baccalauréat ASSP	
	⇒ MC Aide à domicile	
	⇒ Bac Pro SPVL	
	⇒ DE Aide-soignant	
	⇒ CAP Agent de Prévention et de Médiation	
	⇒ DE Auxiliaire de puériculture	
FILIERE SOINS PERSONNELS		
SOINS A LA PERSONNE	⇒ CAP / BP / Bac Pro Esthétique Cosmétique Parfumerie	Sylvie LESCLAUZE
	⇒ CAP/ BP/Bac Pro Prothésiste dentaire	
	⇒ CAP / DT Ortho Prothèse	
	Bac Pro Technicien en appareillage orthopédique	
	⇒ CAP Podo-orthésiste	Irène DUCHESNE
	⇒ CAP/BP Coiffure	
	⇒ MC Coiffure Coupe Couleur	
	⇒ Bac Pro Perruquier Posticheur	

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAL et PROFESSIONNEL	
PSE en CAP et Bac Pro	Sylvie LESCLAUZE
SVT en 3 ^{ème} Préparatoire à l'enseignement professionnel	Sylvie LESCLAUZE
SST et PSC1	Catherine ARMAGNAC
Sciences appliquées à l'hôtellerie-restauration et aux métiers de l'alimentation	Irène DUCHESNE

CHAMP PROFESSIONNEL en SEGPA et EREA : Hygiène Alimentation Services
Catherine ARMAGNAC

Annexe 2 LES COMPETENCES DE L'ENSEIGNANT VISEES LORS DE LA VISITE CONSEIL ou INSPECTION

Pour préparer la visite de l'inspecteur, une auto-évaluation de la maîtrise des compétences professionnelles des professeurs est souhaitable. Ce tableau vous y aidera (les activités décrites dans la deuxième colonne ne sont pas exhaustives).

COMPETENCES	ACTIVITES POUVANT ETRE MENEES EN CLASSE
<p>P4 - ORGANISER ET ASSURER UN MODE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE FAVORISANT L'APPRENTISSAGE ET LA SOCIALISATION DES ELEVES</p> <p>P1 - MAITRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET LEUR DIDACTIQUE</p> <p>P3 - CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES - dans un cadre pédagogique lié au métier visé - à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets</p> <p>CC9 - INTEGRER LES ELEMENTS DE LA CULTURE NUMERIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le calme, une relation de confiance et de bienveillance, un climat propice à l'apprentissage - Rendre explicite les objectifs visés - Transmettre les connaissances exactes et actualisées et développer les compétences visées - Développer des raisonnements rigoureux et porteurs de sens - Situer les connaissances enseignées dans un contexte professionnel ou de vie sociale, réaliste et actualisé - Rendre explicites les objectifs visés - Connaître les programmes du niveau considéré et des niveaux voisins, les documents d'accompagnement (académiques et nationaux) et inscrire l'enseignement dans ce cadre. - Utiliser les TICE
<p>CC7- MAITRISER LA LANGUE FRANCAISE A DES FINS DE COMMUNICATION</p> <p>P2 - DANS LE CADRE DE SON ENSEIGNEMENT</p> <p>CC4 - PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES</p> <p>P5 - EVALUER LES PROGRES ET LES ACQUISITIONS DES ELEVES</p> <p>CC3 - CONNAITRE LES ELEVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE</p> <p>CC5 - ACCOMPAGNER LES ELEVES DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION</p>	<p style="text-align: center;">1A - La séquence / séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer des pré-requis nécessaires à la compréhension des notions visées - Expliciter les objectifs de la séquence - Prévoir les démarches propres à l'atteinte des objectifs choisis - Favoriser la participation active des élèves - Prendre en compte les interventions des élèves et exploiter les acquis - Analyser les difficultés des élèves et modifier, le cas échéant, la démarche initiale choisie - Vérifier la prise de notes des élèves - S'exprimer clairement, posément et reformuler chaque fois que nécessaire - Gérer le temps et le rythme de la séance - Organiser le tableau - Occuper l'espace en fonction des besoins - Prévoir des phases de recherche individuelle ou en groupes, de synthèse, de prise de notes, et marquer les enchaînements - Choisir des supports adaptés (papier, ouvrages, transparents, calculatrices, informatique en classe et/ou en salle informatique ...) - Organiser une synthèse <p style="text-align: center;">1B - Le travail dans l'année</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier la progression annuelle, les PFMP, les CCF - Prévoir des évaluations adaptées : <ul style="list-style-type: none"> • formatives, (les exercices et devoirs maison) • sommatives (interrogations et devoirs en classe) - Gérer les traces écrites (différents cahiers ou rubriques d'un classeur) - Participer à l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française - Créer les conditions nécessaires à l'écoute et au travail - Participer au suivi des élèves et à l'orientation, au travail de l'équipe des professeurs de la classe, à des projets ou des dispositifs pluridisciplinaires, aux réunions parents/professeurs et aux conseils de classe - Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

	2 – L’implication dans l’établissement
CC2 - INSCRIRE SON ACTION DANS LE CADRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L’ECOLE	L’enseignant doit participer : - Au travail de l’équipe disciplinaire - A des liaisons collège-lycée - A la création, la mise en place, la modification du projet d’établissement - A d’autres instances ou actions (CA, suivi des PFMP, sorties éducatives, Projets culturels, CESC...)
CC6 - AGIR EN EDUCATEUR RESPONSABLE ET SELON DES PRINCIPES ETHIQUES CC11 - CONTRIBUER A L’ACTION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE CC14 - SE FORMER ET INNOVER : S’ENGAGER DANS UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL	3 – L’investissement dans d’autres activités
	- Accompagner, conseiller les enseignants stagiaires ou débutants ou en difficulté passagère - Contribuer au Plan Académique de Formation - Animer des actions pédagogiques dans le cadre du plan académique de formation - Participer à l’élaboration des sujets d’examen, à leur déroulement - Participer à un groupe de réflexion académique ou national - Participer à un jury de recrutement - Ecrire et publier
CC1 - FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE CC10 - CC12 - CC13 COOPERER AU SEIN D’UNE EQUIPE AVEC LES PARENTS ET LES PARTENAIRES DE L’ECOLE	A tout moment des interventions, dans la classe et au sein l’établissement

Légende : CC - Compétences communes

P - Compétences spécifiques au professeur : expert des apprentissages

CC8 - évaluée dans le cadre de la formation

ANNEXE 4		PSE : MODALITES D'ENSEIGNEMENT et D'EVALUATION					
SECTION	CLASSE	ENSEIGNEMENT <i>(répartition annuelle des modules)</i>	EVALUATION				
CAP	1ère CAP	<p>PSE en CAP</p> Module 1 : l'individu et sa santé Module 2 : l'individu dans ses actes de consommation Module 3 : l'individu dans son parcours professionnel	1 situation d'évaluation écrite en CCF portant sur les modules 1, 2 et 3 du CAP (45 mn* – sur 10 points) <i>En fin de première année ou *en début de Tale CAP</i> * : <i>changement</i>				
	Tale CAP	<p>PSE en CAP</p> Module 4 : l'individu dans son environnement professionnel	1 situation d'évaluation en CCF portant sur le Module 4 du CAP : - partie écrite (45 mn* – sur 8 points) - partie pratique (SST– sur 2 points) * : <i>changement</i> <i>En fin de terminale CAP</i>				
BAC PRO	2nde Bac Pro (1/3)	<p>PSE en Bac Pro</p> Module 1 : Santé et équilibre de vie Module 2 : Alimentation et santé Module 3 : Prévention des comportements à risques et des conduites addictives Module 4 : Sexualité et prévention Module 5 : Environnement économique et protection du consommateur	<p>Nouveauté à partir session 2017</p> <p>AUCUNE SITUATION D'EVALUATION en 2^{nde} (pour la certification Bac Pro ou pour la certification intermédiaire)</p>				
	1ère Bac Pro (2/3)	<p>PSE en Bac Pro</p> Module 6 : Gestion des ressources naturelles et développement durable Module 7 : Prévention des risques Module 8 : Prévention des risques dans le secteur professionnel	<p>Situations d'évaluation en CCF uniquement pour la CERTIFICATION INTERMEDIAIRE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CAP Programme de PSE du CAP</th> <th>BEP Programme de PSE du Bac Pro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> 1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure): - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) + une évaluation pratique de secourisme (2 pts) </td> <td> 1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure) - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7 </td> </tr> </tbody> </table>	CAP Programme de PSE du CAP	BEP Programme de PSE du Bac Pro	1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure): - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) + une évaluation pratique de secourisme (2 pts)	1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure) - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7
	CAP Programme de PSE du CAP	BEP Programme de PSE du Bac Pro					
1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure): - Première partie (sur 10 points) portant sur les modules 1, 2, 3 - Deuxième partie (sur 10 points) portant sur le module 4 (8 pts) + une évaluation pratique de secourisme (2 pts)	1 situation d'évaluation comportant 2 parties (durée 1 heure) - Première partie (sur 10 pts) portant sur les modules 1 à 5 - Deuxième partie (sur 10 pts) portant sur les modules 6 et 7						
Tale Bac Pro (3/3)	<p>PSE en Bac Pro</p> Module 9 : Cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise Module 10 : Effets physiopathologiques des risques professionnels et prévention Module 11 : Approche par le travail Module 12 : Approche par l'accident	<p>CERTIFICATION Bac Pro : EPREUVE PONCTUELLE depuis session 2016</p> <p>Sujet national écrit / durée : 2 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ La 1^{ère} partie /10 pts permet d'évaluer des contenus d'au moins 2 modules parmi les modules 1 à 7 avec mobilisation d'une démarche de résolution de problème ⊙ La 2^{ème} partie /10 pts permet d'évaluer : - le module 8, avec mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque et intégrant une question en lien avec une situation d'urgence /4 pts - les modules de 9 à 12, avec mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail (dossier ressource : situation d'entreprise) / 6 pts 					